



26/04/2023

VILLE D'ERQUINGHEM-LYS

-59193-

Téléphone : 03.20.77.15.27

Télécopie : 03.20.77.16.20

E mail : contact@ville-erquinghem-lys.fr

Arrêté de permission **REF 20232604ACTE15**, Secrétaire : Emmanuelle BLEUSE

Arrêté de circulation

**Interdiction de stationner, restriction de la circulation et alternée avec feux tricolores, au droit des travaux de rénovation réseau eau potable, rue d'Armentières (entre le rond point du Régiment du Duc de Wellington et le rond point des Acquêts), rue belle Epine
du 2 mai au 28 juillet 2023 59193 ERQUINGHEM-LYS**

Le Maire d'Erquinghem-Lys

Vu le Code des collectivités territoriales, les articles L.2131-2, L.2231-1, L.2213-2 et L. 2213-3,

Vu le code de la Voirie Routière, article L. 113-2,

Vu le Code de la route, article L. 411-1,

Vu le Code Pénal,

Vu le livre 1 du 6 novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière temporaire,

Considérant la demande formulée par la société DUCROCQ TP 271, Boulevard de la République 62232 ANNEZIN, qui doit réaliser des travaux de rénovation réseau eau potable rue d'Armentières et rue Belle Epine

ARRETE

Article 1°) du 2 mai au 28 juillet 2023, le stationnement sera interdit, la circulation restreinte et alternée avec feux tricolores au droit des travaux de rénovation réseau eau potable, rue d'Armentières (entre le rond point du Régiment du Duc de Wellington et le rond point des Acquêts), rue belle Epine 59193 ERQUINGHEM-LYS.

Article 2°) La pose et la maintenance de la signalétique, seront à la charge de la société **DUCROCQ TP**

Article 3°) les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Article 4°) L'arrêté pourra faire l'objet d'un recours en annulation auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois, suivant sa publication en ligne le 21 mars 2023.

Article 5°) M. le Directeur Général des services municipaux ou son représentant, M. le Commandant de la brigade territoriale de gendarmerie sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise par voie dématérialisée :

M. le Président de la MEL, U.T.T.A.,

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'HALLENES LEZ HAUBOURDIN,

Le Centre de Secours et d'Incendie d'ARMENTIERES (SDIS),

Le Service d'Aide Médicale d'Urgence du CHA (SAMU),

La Société SLEMBROUCK,

La Société DUCROCQ TP,

La police municipale,

Les archives communales,

Fait à ERQUINGHEM-LYS, le 26 avril 2023

Affaire suivie par le secrétariat L.D. 03.20.77.87.95

Monsieur Olivier JOUCLA

**Conseiller Municipal délégué à la sécurité,
Aux travaux sur le Domaine Public**

